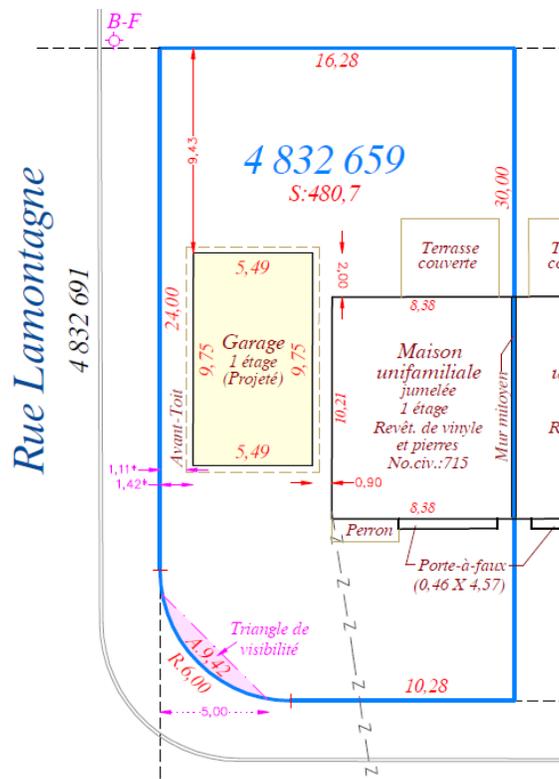


## DÉROGATION MINEURE AVIS PUBLIC

À tous les propriétaires et locataires d'immeubles de la Municipalité de Saint-Bernard.

**AVIS PUBLIC** est par la présente donné par la directrice générale de la Municipalité de Saint-Bernard que, conformément à la loi, la Municipalité de Saint-Bernard doit, après étude du comité consultatif d'urbanisme, permettre aux personnes intéressées de se faire entendre sur la demande de dérogation mineure suivante :

- a) Demande de dérogation mineure sur le lot no. 4 832 659 situé au 715 rue du Boisé afin d'autoriser l'implantation d'un bâtiment secondaire dans une marge avant secondaire inférieure (1.42 mètres) à celle exigée au Règlement de zonage à l'article 9.2 b) pour un lot d'angle (3.8 mètres, soit 50% de la marge de recul avant de 7.6 m pour le zonage RA-16).



Une assemblée publique de consultation sur cette demande de dérogation mineure aura lieu le 6 février 2023, à 20 h, à la salle de l'Hôtel de Ville, située au 1512 rue Saint-Georges.

Lors de cette assemblée publique de consultation, le maire expliquera le contenu de cette demande et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

Donné à Saint-Bernard, ce 19 janvier 2023

(Signé)

Marie-Eve Parent

Directrice générale et greffière-trésorière